



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
CS 10570 - 77 383 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024
ID : 077-217701226-20241114-2024_288C-AR

DECISION n° 2024 / 288 - C

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC L'ATTELAGE DE PÉGASE

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 25 mars 2024 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 31 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

Pour les marchés de prestations de services et de prestations intellectuelles, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que le marché de Noël se tiendra les 13, 14 et 15 décembre 2024 sur l'esplanade Charles de Gaulle, et qu'il convient de proposer des animations dans le cadre de cet évènement, l'attelage de Pégase proposera des promenades en voiture d'attelage le samedi 14 décembre 2024 de 14h à 18h à l'occasion du marché de Noël.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer une convention de prestation de service avec L'attelage de Pégase sise 6 Le Jariel, 77510 SABLONNIERES, pour un montant de 302 € (TVA non applicable) le samedi 14 décembre 2024.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la Commune de Combs-la-Ville [6232 RELP Marchnoel]

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 14 Novembre 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guy Geoffroy', written over a vertical line that serves as a signature line.